

*les* Architectes  
*et le développement durable*

10 propositions  
de l'Ordre  
des architectes

# *les* Architectes *et le développement durable*

Conclusions de la première étude engagée  
par l'Ordre des architectes  
avec l'appui de ecodurable®

Juin 2004

## **Introduction de Jean-François Susini**

Président du Conseil national de l'Ordre des architectes \_\_\_\_\_ 6

## **I SYNTHÈSE DES RÉFLEXIONS ISSUES DU GROUPE DE TRAVAIL ET DU "PANEL DES ARCHITECTES" SUR L'ARCHITECTURE DE DEMAIN DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE \_\_\_\_\_ 8**

- ▶ La rupture du "durable", appliquée à l'architecture et l'urbanisme \_\_\_\_\_ 10
- ▶ L'architecte au service du citoyen \_\_\_\_\_ 12
- ▶ L'architecte au cœur de la Cité \_\_\_\_\_ 14
- ▶ Demain l'architecte dans un monde plus durable \_\_\_\_\_ 16

## **II LES 10 PROPOSITIONS DE L'ORDRE DES ARCHITECTES POUR UNE ARCHITECTURE DURABLE \_\_\_\_\_ 18**

## **III DES PROPOSITIONS À L'ACTION \_\_\_\_\_ 24**

## **Conclusion de Patrice Genet**

Président de la commission "architecture et développement durable",  
Vice-Président du Conseil national de l'Ordre des architectes \_\_\_\_\_ 26

## **Annexes**

- ▶ Les personnes rencontrées par la commission \_\_\_\_\_ 29
- ▶ Les membres de la commission \_\_\_\_\_ 30

# Introduction de Jean-François Susini

Président du Conseil national  
de l'Ordre des architectes

*Il s'agit bien  
d'un enjeu de société  
associé à une ambition  
culturelle qui vise  
à créer les conditions  
de vie les plus  
harmonieuses.  
En cela il est à l'image  
de la quête permanente  
des architectes.*

Tous les pays développés ont désormais pris conscience de la nécessité d'infléchir leur modèle économique pour affronter des enjeux qui ne nous apparaissaient pas cruciaux il y a peu d'années encore. La question du réchauffement climatique est la plus sensible mais s'y ajoutent la préservation de notre patrimoine environnemental, l'équilibre social entre territoires riches et pauvres, la capacité à créer une prospérité continue et maintenir vivantes les multiples expressions culturelles qui structurent nos sociétés.

Les grandes organisations internationales comme les associations revendicatrices ont mis en évidence la nécessité de prendre désormais en compte ces réflexions et enjeux dans toute politique de développement. Nous sentons bien tous que si nous ne procédons pas aux inflexions nécessaires, nous réservons aux générations futures un monde plus difficile à vivre qui pourrait même connaître des dommages irréversibles.

Cette inquiétude est particulièrement sensible dans nos villes. L'urbanisme concentre la presque totalité des enjeux de durabilité. Ainsi c'est peut-être toute la nature de l'habitat qui sera sans doute à penser autrement pour s'efforcer

d'accueillir dans les décennies à venir de nouvelles populations sur des espaces de plus en plus rares, cela dans les meilleures conditions de dignité. Associés à cela, la maîtrise de l'énergie, la mixité sociale, l'intégration de la mobilité et une démocratie plus participative sont à titre d'exemple quelques uns des facteurs à prendre en compte pour inventer notre avenir.

Les architectes, par leur approche globale et leur capacité à intégrer de multiples paramètres, sont bien évidemment parfaitement aguerris pour faire coexister ces données dans le champs du bâti. Parce que l'exigence de "penser durable et d'agir durable" est implicitement contenue dans la pratique professionnelle, ils sont aussi à même de dépasser leur champs habituel d'activité.

Ce qui fait de l'architecte l'un des rares acteurs capable de promouvoir une part des réflexions susceptibles de garantir aux citoyens, aux élus et aux acteurs économiques des solutions constructives davantage en harmonie avec les considérations économiques, sociales, environnementales et culturelles qui définissent l'ouvrage durable. Cette conscience du contexte a donc conduit l'Ordre des architectes à se mobiliser pour apporter une contribution particulière à la définition de

politiques de développement durable qui voient le jour ici et là. Outre la stratégie nationale lancée par le Gouvernement en 2003, pour répondre aux préconisations de l'OCDE et de l'Europe, des démarches concrètes ont déjà vu le jour chez les grands opérateurs économiques de la construction.

Sous la conduite de Patrice Genet, vice-président du Conseil national et président de l'Union méditerranéenne des architectes, avec l'appui d'ecodurable®, l'institution ordinaire pose les premières bases d'une réflexion sur les architectes et le développement durable. La synthèse de ces réflexions débouche sur une liste de 10 propositions que nous rendons publiques aujourd'hui. Il s'agit d'une contribution à destination des pouvoirs publics, des élus, des acteurs économiques et de l'ensemble des architectes quel que soit leur mode d'exercice.

Pour que ce projet puisse pleinement se développer, il est essentiel que l'Ordre passe rapidement à une phase plus opérationnelle. A cet effet, nous créons un forum "architectes et développement durable" piloté par les Conseils régionaux et le Conseil national qui suivra cette démarche et œuvrera dans trois directions majeures :

- ▶ la formation initiale et continue des architectes au développement durable
- ▶ l'approche méthodologique de la construction durable
- ▶ le dialogue de fond avec les acteurs, publics et privés.

Les architectes démontreront ainsi leur mobilisation autour de ces enjeux, prouvant que l'architecture est un levier majeur pour le développement durable de nos sociétés, une manière de s'inscrire en partenaire incontournable du travail politique conduit en France actuellement sur le sujet.

Nos confrères européens, suisses et scandinaves notamment, ont montré depuis plusieurs années leur attachement à cette nouvelle approche. Notre objectif est donc d'insérer à très court terme la démarche française dans le contexte européen.

Mais qu'il soit bien clair que le développement durable ne peut se réduire à une simple question d'arbitrage technique ni même à un pur débat de normes. Il s'agit bien d'un enjeu de société associé à une ambition culturelle qui vise à créer les conditions de vie les plus harmonieuses. En cela il est à l'image de la quête permanente des architectes.



# L'architecture de demain doit servir un développement durable

SYNTHÈSE DES RÉFLEXIONS  
DE LA COMMISSION  
ET DU PANEL DES ARCHITECTES  
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET L'ARCHITECTURE

“Le développement durable est l'une des raisons de notre existence\*

Pour mieux répondre aux exigences de la société et aux enjeux généraux de la planète, conformément à la vocation de la profession qui est de faciliter et d'améliorer "le vivre ensemble", au travers du bâti et du paysagé, l'Ordre des architectes s'engage à faire du développement durable le cadre incontournable de la pratique professionnelle des architectes.

Une société se définit à travers sa construction au sens large du terme. L'architecture doit concilier plus que jamais les aspirations des individus et les contraintes collectives dans une pratique qui prend aussi en compte l'intérêt des générations futures. La construction au XXI<sup>e</sup> siècle ne peut plus ignorer tout à la fois les limites physiques de la planète, les exigences sociales des populations urbaines croissantes, leurs attentes de sécurité et de confort, le rôle du bâti dans la culture, les contraintes fortes de l'environnement et de l'économie.

Il s'agit de permettre au plus grand nombre d'accéder à l'architecture, pour mieux vivre et améliorer "le savoir vivre ensemble".

C'est la définition d'une dimension durable qu'il faut introduire dans l'acte architectural et dans la responsabilité des professionnels qui pensent et réalisent notre univers construit.

A ce titre, l'architecte se revendique comme un expert qui délivre cette dimension durable de construction, tout en reconnaissant qu'il n'est qu'un des acteurs dans la chaîne de gestion de toute la construction, à l'écoute des autres, utilisateurs, organisateurs et constructeurs.

L'Ordre entend ainsi

- ▶ **Affirmer la dimension durable** de l'architecture
- ▶ **Conférer à l'architecte la responsabilité d'éclairer le citoyen, mais aussi l'élite**, sur la dimension durable du bâti
- ▶ **Donner à l'architecte un rôle d'acteur dans l'intégration** de la dimension durable de la cité et tout particulièrement en fonction des spécificités régionales
- ▶ **Faciliter l'expression de l'architecte sur les enjeux** de développement durable qui implique une meilleure organisation et définition de la profession et de sa place dans la décision publique demain.

\* les verbatims et les graphes présentés dans ce document sont extraits de l'enquête réalisée en février et mars 2004 auprès des membres de l'Ordre sur l'architecture et le développement durable à laquelle 1 198 architectes ont répondu (enquête [DonnezVotreAvis.com](http://DonnezVotreAvis.com))

# La rupture du “durable”, appliquée à l’architecture et à l’urbanisme

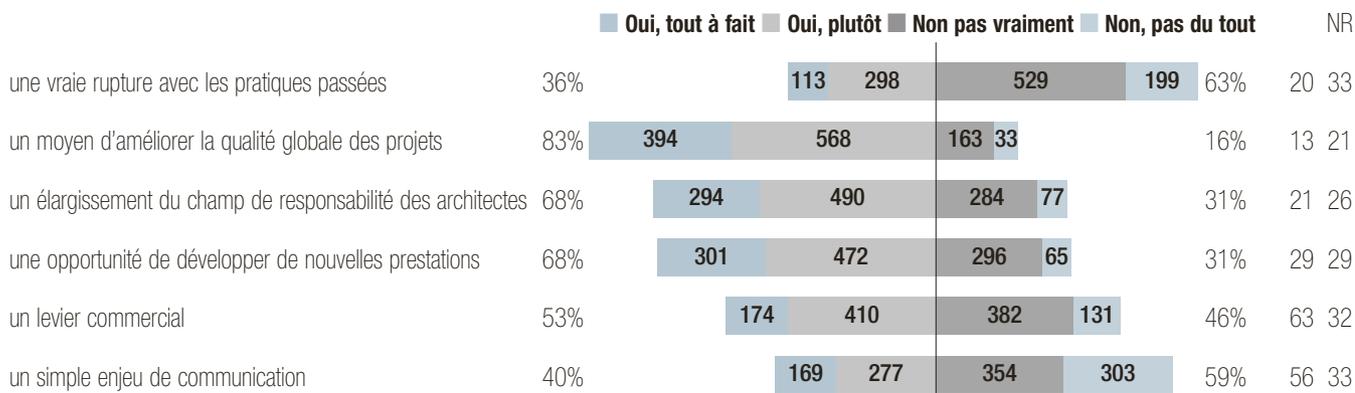
Le développement durable remet en cause les pratiques de construction du siècle dernier, gaspilleuses en énergies et en paysages, coûteuses en maintenance et destructrices de lien social. L’accessibilité à un habitat viable, qui favorise les solidarités, qui soit efficace sur le plan environnemental, économe en ressources et créateur d’esthétique est un défi pour nos sociétés contemporaines. C’est aussi celui des architectes qui constatent que la demande de “durabilité” ne permet plus de concevoir et de réaliser des ouvrages comme par le passé.

**L**a profession réfléchit depuis longtemps aux principes généraux du développement durable, dans le cadre de ses instances internationales que sont le Conseil des Architectes d’Europe (CAE) et l’Union Internationale des Architectes (UIA). Elle a produit à ce sujet des contributions très volontaristes et engagées (les travaux du Congrès de l’UIA à Berlin en 2002, la politique du CAE sur l’environnement et l’architecture durable proposée en 2002 ou encore en mars 2004 les propositions du CAE concernant l’architecture et la qualité de la vie). Il existe, au sein du monde de l’architecture, une conscience sociale élevée des enjeux environnementaux de notre planète liés à l’habitat, aux

exigences croissantes des usagers en matière de construction et au défi que pose une appréhension plus économique, plus efficace et plus créative à la fois des modes de conception et de gestion du bâti dans notre civilisation, au nom des générations actuelles futures.

L’architecture est certes un art d’intégration des contraintes en même temps qu’une technique pour s’en affranchir. Le développement durable vient rajouter une problématique majeure, celle de trouver le meilleur compromis, dans un lieu donné, à un moment donné, pour concilier les impératifs de précaution et de protection environnementale, d’optimisation des

Avez-vous le sentiment que le développement durable avec ses trois dimensions liées (économique, sociale et environnementale) est pour la profession d'architecte :



besoins sociaux, de confort, d'accessibilité et d'intégration collective, avec les constantes d'une bonne allocation des ressources. De ce fait, aucun projet architectural n'existe en soi ; il réclame un "bilan durable" qui prend place au cœur du métier et qui est attendu en tête des critères d'un bon ouvrage. Cette affirmation de la dimension durable dans l'acte professionnel a des implications immenses que les architectes assument positivement, non comme une contrainte mais comme une reconnaissance de leur mission.

Porteur de la dimension durable de la construction, dans le temps et dans l'espace, mais aussi

dans l'approche de la matière et de l'humain, l'architecte ne revendique pas pour autant un rôle à part. Il inscrit sa contribution dans la chaîne de responsabilités qui va des maîtres d'ouvrage aux entreprises, des décideurs publics aux utilisateurs. Faire valoir, dans la conception et la réalisation des ouvrages, l'écoute et l'ouverture sur le monde, dans un contexte politique et économique qui fonctionne aujourd'hui par le dialogue et par la complémentarité des savoirs et des volontés, est aussi "une méthode durable". C'est ce partage de compétences, cette mise en commun, que l'architecte revendique aujourd'hui à toutes les échelles, du bâti à l'urbain.

*Ce ne sont pas les solutions techniques qui importent le plus mais la combinaison d'ensemble d'un projet, sa globalité autant financière que spatiale, usuelle, climatique, environnementale...* ”

# L'architecte au service du citoyen

L'architecte doit pouvoir guider le citoyen vers une construction durable ; c'est aussi sa responsabilité, dans sa relation aux clients, aux projets et au débat public.

“ C'est surtout le moyen de faire correctement notre travail, avec du temps de réflexion, une participation volontaire du maître d'ouvrage et du coup une prise de conscience de ce que notre profession peut apporter, me semble-t-il !

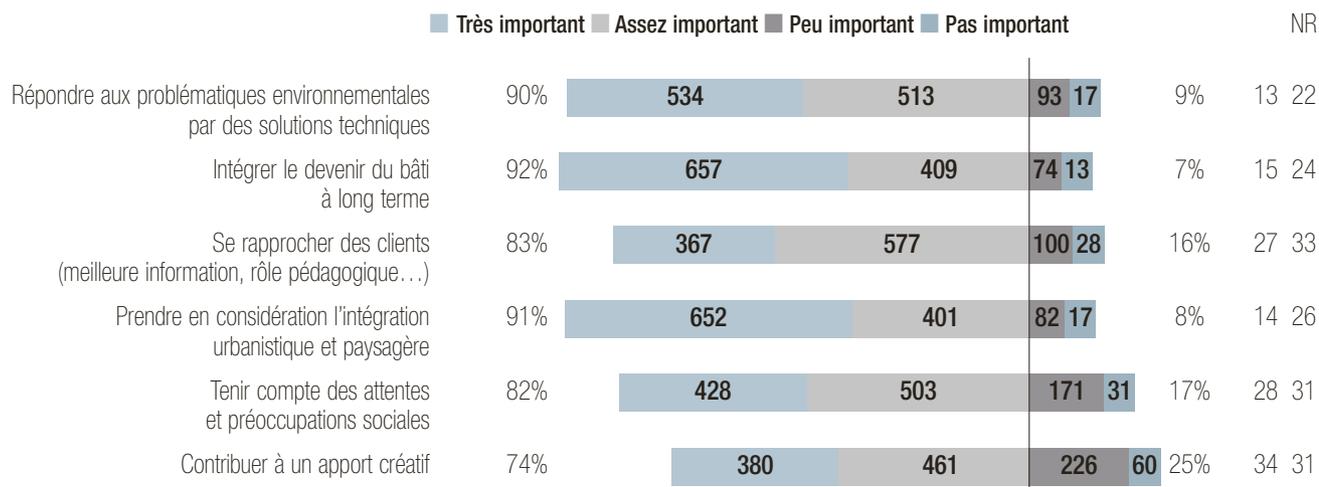
**L**a formation et l'information des maîtres d'ouvrages, qu'il s'agisse des particuliers comme des acteurs publics, est une des clés du développement durable dans la construction. C'est la condition pour sortir de la tyrannie destructrice du moins disant qui porte le poids de choix pernicious pour l'environnement, inadaptés aux hommes et dont les générations futures assumeront l'incidence. Le rôle de l'architecte est à la fois de prendre connaissance des particularités du site et des cultures locales pour mieux répondre à l'intégration dans le paysage et aux aspirations des usagers.

L'architecte est aussi celui qui peut apporter au citoyen la dimension créatrice sans laquelle aucune construction ne dure, parce qu'elle

ne suscite plus l'envie d'être transmise aux générations futures. Mais la création esthétique est indissociable de la qualité environnementale du bâti et de sa bonne intégration dans le paysage, naturel ou urbain. En rappelant ces principes fondamentaux, les architectes écartent la production de masse qui a privé des millions de personnes du droit à l'architecture dans leur vie quotidienne. Le retour à une vision créatrice du bâti est une exigence pour la viabilité de nos espaces urbains modernes dans lesquels l'enfant, la personne seule ou âgée trouvent difficilement leur place aujourd'hui.

L'architecte doit être partie prenante dans le débat public qui fait émerger les problèmes de la

## Parmi les enjeux de développement durable suivants, quels sont ceux que vous jugez importants ?



vie sociale, liés à la gestion de l'espace, aux équipements sociaux, à la cohabitation des communautés et à l'organisation des services collectifs. Ce débat est intense parce qu'il fait ressortir la complexité même d'une gestion durable où la combinaison d'exigences contradictoires et la confrontation naturelle des intérêts se retrouvent dans les choix de conception. En partageant sa réflexion et son expérience avec ceux qui s'interrogent, l'architecte apporte la vision durable qui permet de faire évoluer la qualité générale des ouvrages, et éclaire ainsi le débat sur le long terme.

Cette participation au débat doit s'accompagner d'une plus grande écoute du client et de la population en amont des projets et dans le cours

de leur définition. Les procédures de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) sont l'occasion privilégiée procurée par la loi pour faire s'exprimer les populations dans le cadre des divers projets d'urbanisme, en amont des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) qui prennent une importance considérable pour la structuration de nos villes à long terme. Les architectes doivent être acteurs des procédures consultatives et participatives, tant pour nourrir leur analyse que pour susciter un questionnement approfondi, indépendant et concret. Le durable doit faire entrer l'urbanisme dans une ère où le réglementaire ne remplace pas le dialogue et où la vision collective, au carrefour des projets individuels, est mieux comprise et acceptée.

*Ne perdons pas de vue notre rôle social et pédagogique face aux enjeux urbains, en cette période de remise en question des schèmes antérieurs ”*

## L'architecte au cœur de la Cité

Nos espaces de vie seront-ils "durables" ? La question se pose plus que jamais et l'ampleur des inquiétudes confère à l'architecte un rôle pour infléchir les décisions et les choix majeurs des acteurs de la commande.

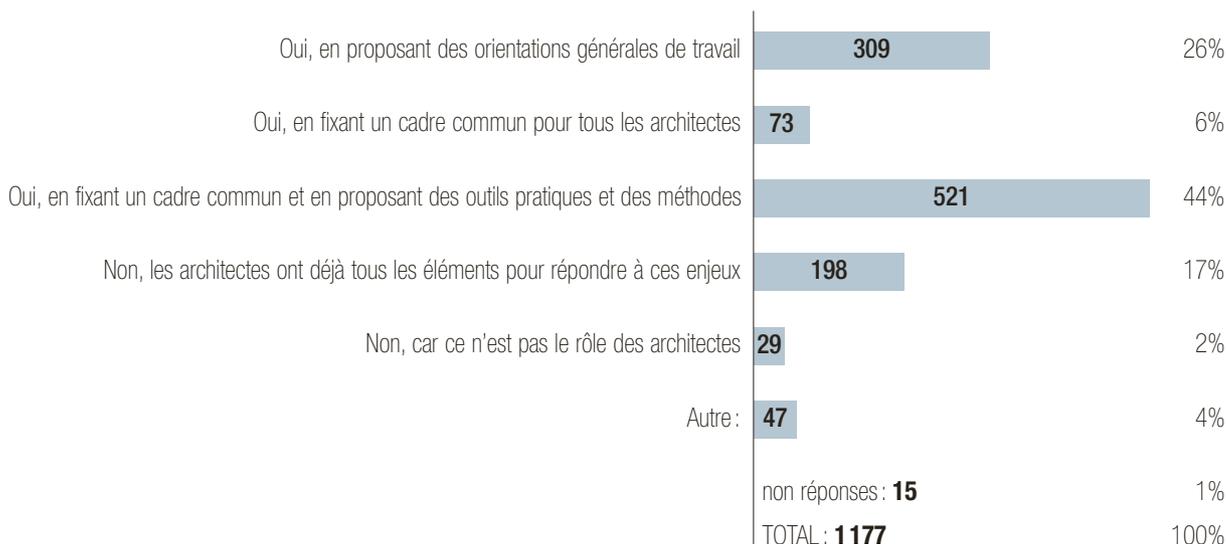
“ Éviter de nuire à la santé physique et psychologique de ceux pour qui nous sommes censés déployer tout notre talent : celui qui la plupart du temps n'est pas le client... mais l'usager ! Nous devrions être les garants de ces valeurs en s'opposant au client si nécessaire. Mais qui nous en donnerait le pouvoir ? ”

**L**es villes sont les grandes malades de la planète, alors qu'elles ne cessent de croître. Certaines sont déjà invivables et on n'imagine pas que les générations futures acceptent d'y vivre dans les conditions qui se préparent. Leur qualité sanitaire est déficiente et la production de déchets excessive. Leur consommation énergétique est déraisonnable et la ségrégation sociale ne cesse de s'amplifier ; elles sont congestionnées et de plus en plus inaccessibles. La maîtrise de l'habitat urbain est l'un des défis de ce siècle qui amènera nécessairement à bâtir, à construire et à s'équiper autrement. C'est un défi qui est posé à toute la profession car les architectes sont parties prenantes des échecs et des réactions, des questions et des réponses que suscite cette explosion des mégapoles et des conurbations cancéreuses où il ne fait plus bon

vivre. Espace nécessaire à la croissance et à la sociabilité, la cité de demain reste à inventer.

**Les techniques et méthodes de construction sont aussi en cause** dans ce siècle si on veut bâtir de façon plus écologique, plus économique, en considérant le cycle de vie complet d'un bâti et si on veut laisser aux générations qui viennent des ouvrages respectueux de leur santé, de leurs deniers, de leurs nouveaux rêves. L'architecte doit retrouver la liberté de concevoir, de proposer, de décider en faveur d'ouvrages durables, au regard des préoccupations qu'il connaît bien, qu'elles soient d'intérêt physique, esthétique ou sociétal dans toutes les acceptions larges, telles que les ressentent leurs utilisateurs et pas seulement leurs commanditaires ou leurs exécutants. Les architectes savent que les contraintes de marché

**Pensez-vous que la profession doit se fixer un certain nombre de critères de réflexion et d'action pour mieux s'inscrire dans une logique de développement durable ?**



et leurs logiques peuvent être antagonistes avec l'idée même du développement durable et il leur revient de le souligner et de l'affronter. Le durable est pour eux une façon de demander d'autres équilibres, de faire apparaître des correctifs face aux appréciations à court terme.

Les décisions publiques sont toujours insatisfaisantes dès lors qu'il s'agit de penser l'avenir dans la Cité, de faire la prospective des paysages et d'imaginer l'usage des équipements nouveaux. **Or le développement durable est bien une pratique du dialogue** et de l'expression des parties prenantes autour d'enjeux collectifs vécus comme des occasions de progrès. La loi a ouvert des procédures de réflexion à long terme type PADD, élargi les moyens de concertation par le développement de la démocratie participative

(type comités de quartier) et encouragé l'ouverture des procédures d'enquêtes; ce sont des occasions nouvelles pour les architectes de confronter leur expertise aux attentes locales et de participer à l'élaboration de compromis sociaux, plus porteurs de "durabilité" que les anciens systèmes de décision. La pression du développement durable peut paraître alourdir les temps de décision alors qu'elle les valide; elle met en question les hommes de l'art mais elle accroît la prise en compte des paramètres humains. C'est une chance pour l'architecte.

**Acteur par excellence d'une construction plus durable, l'architecte doit trouver aux côtés des élus, des associations, des habitants de la Cité, la place originale qui est la sienne pour redonner un avenir aux villes.**

*Cette liaison difficile (de l'économie, du social et de l'environnement) ne peut naître que de la conscience collective et donc d'une nouvelle culture. ”*

## Demain, l'architecte dans une société durable

La société ne passera pas demain à côté des enjeux de "durabilité" que pose un mode de développement trop peu soucieux de l'environnement, de l'humain et de l'efficacité alors que les besoins fondamentaux sont encore largement insatisfaits pour le plus grand nombre. Les architectes pourront contribuer à l'émergence de solutions durables en termes d'habitat et de bâti, à partir d'approches nouvelles.

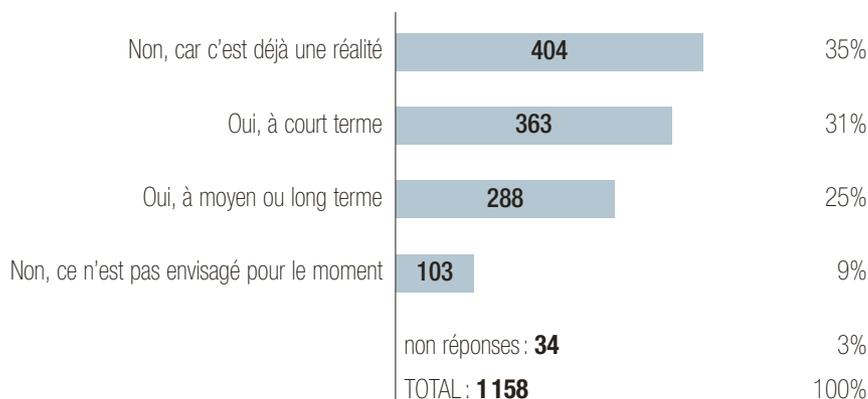
“ Le développement durable n'est pas un cadre pour de nouvelles réglementations mais une pratique, un état d'esprit et une prise de conscience.

**P**roposer des différences et des ruptures dans nos choix. Qu'il s'agisse du choix des matériaux, de la traçabilité des ouvrages, de l'efficacité énergétique des bâtiments, de la production des déchets et de leur traitement, des coûts de maintenance, de la qualité paysagère et de l'accessibilité sociale des constructions, de leur déserte économique, tout pousse aujourd'hui à traiter mieux et autrement nos choix urbanistiques, pour éviter les insatisfactions constatées et réparer les situations inacceptables. Cela nécessite des audaces dans les préconisations, des affirmations différentes et des risques conceptuels. La profession d'architecte doit quitter les comportements suivistes et tirer les leçons des expériences passées pour faire œuvre d'innovation si elle veut que la logique durable progresse. Elle a devant elle un champ immense de problématiques et peu de solutions ; celles-ci ne surgiront que de tentatives

spécifiques, comme ce fut toujours le cas dans les sauts de génération qui restent aujourd'hui des références. Le temps l'exige.

**Définir à plusieurs les termes sociaux de l'architecture durable.** L'architecture durable doit être appréciée à sa juste valeur. Cette vérité doit amener les collectivités à tenir compte demain dans leurs orientations économiques et financières des efforts et des contributions allant dans le sens d'une utilité sociale mieux établie, c'est à dire de projets cohérents s'inscrivant dans leur politique territoriale de développement durable. C'est aussi vrai des politiques publiques et réglementaires pour lesquelles une simplification peut passer par des engagements de responsabilité mieux affirmés et l'encouragement des acteurs professionnels qui auront recours à ces approches nouvelles. Cela doit être particulièrement le cas en ce

## Avez-vous prévu de renforcer la prise en compte du développement durable dans vos projets ?



qui concerne les bilans énergétiques de l'habitat. La construction durable ne procédera pas seulement des intentions éthiques et de la prise de conscience des professionnels. Elle doit procéder d'un dialogue institutionnel et d'un contrat ouvert entre acteurs concernés qui se respectent autour d'objectifs partagés et d'intérêts communs.

**Organiser l'avancement du durable dans la pratique architecturale.** La profession sait que le progrès collectif ne naîtra pas de procédures et de règlements nouveaux. Elle voit que la prise en compte des exigences durables dans l'architecture ne peut être que le produit de la demande sociale et le résultat d'encouragements économiques, allant dans le même sens. Elle dispose d'expériences, d'études et d'évaluations qui lui permettront de formaliser des recommandations, au-delà des formations et des préconisa-

tions techniques qui se développent. C'est pour cela qu'elle agit dans trois directions : la collaboration avec les acteurs publics pour adapter l'outil institutionnel, la relation avec les acteurs industriels pour confronter les protocoles techniques et les modes opératoires, le dialogue avec les acteurs sociaux pour enrichir la relation au niveau des attentes et des usages.

La profession pense qu'elle saura ainsi participer plus directement à l'émergence de pratiques durables. Elle prendra sa part d'incitation en mettant à disposition les moyens de formation, d'analyse et de suivi de la durabilité dans la construction, permettant aux architectes de jouer le rôle pédagogique mais aussi de prescripteur attendu, aux côtés de tous les responsables. Elle donnera aux générations futures d'architectes la possibilité d'exercer pleinement leurs responsabilités dans ce domaine.

# Les 10 propositions de l'Ordre des architectes

POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ARCHITECTURE

L'Ordre entend répondre aux enjeux de développement durable qui se posent à la profession.

Ses 10 propositions affirment le rôle et la responsabilité des architectes en la matière et fixent les orientations pour progresser.

## 1 Engagement en faveur d'un développement plus durable

S'engager en faveur d'un "développement plus durable" et se mobiliser pour faire valoir l'importance d'une démarche de développement durable en son sein et dans les décisions de politiques d'urbanisme, de construction et de gestion de l'habitat.

- 1 Diffuser cet appel à tous les membres de l'Ordre
- 2 Adhérer au "Global Compact", initiative du Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan, appelant le secteur privé à s'engager sur des principes en faveur d'un développement durable
- 3 Demander aux pouvoirs publics d'être associé aux travaux nationaux et internationaux dans ce sens (cf. SNDD, Stratégie Nationale de Développement Durable, CNDD, Conseil National de Développement Durable)
- 4 Assurer au sein de la profession une animation pour faire avancer la connaissance et la compétence sur cet enjeu
- 5 Régionaliser la démarche en affirmant la spécificité des "cultures régionales" au travers de l'architecture durable, par l'implication des Conseils régionaux de l'Ordre.

*Ce n'est pas un élargissement du champ de responsabilité de l'architecte c'est son champ de responsabilité professionnelle et d'humain. ”*

## 2 Définition de la contribution de l'architecte

Définir sa contribution au développement durable à travers 7 dimensions bien précises qu'il entend assurer dans la proposition et l'analyse des projets qui lui sont confiés.

- 1 Envisager le devenir (à long terme ou non...) de tout ouvrage, au regard des générations futures et de l'utilité sociale également
- 2 Aborder la conception économique dans une approche de coût global, intégrant les coûts collectifs et la recherche d'une optimisation des ressources, autour du concept de "valeur durable" d'un ouvrage
- 3 Garantir la prise en charge des impératifs de sécurité et sanitaires d'un projet afin de ne faire courir aucun risque à ses usagers et à l'environnement, naturel notamment
- 4 Assurer l'éco-efficience maximum de toute construction dans une perspective de contribution à la réduction des déchets, des rejets et des impacts et notamment au stade des chantiers
- 5 Intégrer la recherche du bien être et du "digne confort" dans l'habitabilité d'un ouvrage, tant pour ses usagers que ce soit des personnes valides, des personnes handicapées, des enfants, des personnes âgées,
- 6 Apporter une satisfaction culturelle par la création d'un ouvrage qui réponde aux exigences d'intégration locale et notamment régionales et aux aspirations nouvelles des citoyens
- 7 Institutionnaliser le dialogue avec les populations et les parties intéressées dans le cadre de l'élaboration d'un projet pour assurer l'écoute et la prise en charge des attentes sociales.

*Globaliser la réponse aux divers enjeux: l'architecte est le plus à même d'y parvenir. C'est même son devoir. ”*

### 3 Affirmation de la mission de l'architecte

Affirmer la mission spécifique de l'architecte dans la prise en compte du développement durable dans les décisions d'urbanisme et de construction, qui doit faire partie de la contribution qu'on lui demande.

“ L'opportunité de faire reconnaître nos compétences indissociables et indispensables pour une architecture durable de qualité et non pas seulement économique.

- 1 Affirmation de sa compétence dans la définition d'études d'impact de développement durable ; lancement de l'offre de service dite D3 "diagnostic de durabilité", en amont de tous les projets, proposant des protocoles d'évolution des projets
- 2 Affirmation de son devoir de faire évoluer les projets dans un sens plus durable, en prenant en compte les D3 (diagnostics) et en préconisant dans tout projet une "prise en charge d'une meilleure dimension durable du projet par des modifications adaptées, dite "améliorations de construction 21".

### 4 Sollicitation des pouvoirs publics

Solliciter les pouvoirs publics et les élus pour introduire le développement durable dans la conception des politiques et le choix des marchés publics.

“ Les architectes doivent être intégrés à la réflexion sur la construction le plus en amont possible des projets, c'est à dire, dans le choix des terrains et lieux d'implantation des édifices.

- 1 Analyse des impacts globaux d'un ouvrage en termes de développement durable au travers du D3 diagnostic développement durable et présentation en termes de "coût public total"
- 2 Prise en compte du "mieux disant durable" dans les marchés
- 3 Introduction dans les réglementations, les normes et les pratiques des exigences de durabilité mises en lumière
- 4 Encouragement des PADD par des formations et des échanges d'expérience
- 5 Amélioration des enquêtes publiques pour qu'elles prennent bien en compte les dimensions du développement durable,
- 6 Evaluation régulière des politiques publiques de construction au regard du développement durable (bilan public)
- 7 Prise en compte dans la fiscalité assise sur les constructions de leur contribution au développement durable (progrès/impacts).

## 5 Élaboration de recherches communes avec tous les partenaires de la construction

Conduire des recherches communes avec tous les partenaires de la construction pour aller dans le sens du développement durable par la création d'assises annuelles de la construction durable avec l'appui de l'Etat et en partenariat avec

- 1 Les industriels concernant les matériaux
- 2 Les promoteurs et financiers concernant les coûts
- 3 Les acteurs de l'environnement et de l'habitat concernant les usages et les réglementations
- 4 Les élus et les urbanistes concernant les besoins
- 5 Les professionnels de l'immobilier pour cerner "la valeur durable" d'un bien et optimiser la gestion patrimoniale.

*En même temps  
ce n'est pas que le problème  
des architectes,  
mais bien de toute  
la chaîne de décisions  
de la construction  
et de la gestion  
des bâtiments. ”*

*Il faut être présent dans  
les réflexions, avec d'autres  
responsables concernés.  
Les directives retenues  
doivent dépasser le cadre  
des architectes. ”*

## 6 Insertion du développement durable dans l'enseignement de l'architecture

Favoriser un grand programme pour intégrer le développement durable à l'enseignement de l'architecture et des professions liées à la construction et à l'urbanisme (confier une mission de proposition)

- 1 Mettre en place les formations continues répondant aux besoins immédiats exprimés par les architectes
- 2 Encourager des recherches et des créations d'enseignement allant dans ce sens, dans tous les domaines concernés
- 3 Diffuser les savoir et les faire circuler au travers de toutes les formations (publications, sites...)
- 4 Ouvrir ces enseignements sur les expériences étrangères et les contributions existantes dans les pays avancés.

*Bien entendu  
les architectes ont déjà  
tous les éléments pour  
répondre à ces enjeux.  
Ce n'est pas pour autant  
qu'il ne faut pas s'informer,  
développer la réflexion,  
communiquer,  
gérer en commun  
et en échange avec les autres  
groupes d'acteurs  
notre potentiel intellectuel,  
artistique et pratique. ”*

## 7 Prise en compte du développement durable dans les politiques européennes

Mettre l'architecture et l'urbanisme durables au centre des politiques européennes

- 1 Considérer l'importance de penser un "modèle européen" en matière urbanistique pour les décennies à venir
- 2 Introduire cette dimension dans les axes des politiques européennes de travaux
- 3 Trouver les modes d'encouragement et les mécanismes d'incitation permettant une prise en compte du développement durable dans la construction en général
- 4 Encourager les échanges d'expérience et la promotion des savoirs entre les pays européens
- 5 Concevoir un référentiel architecture durable au sein du CAE.

## 8 Sensibilisation du public et des acteurs du marché

Éduquer le public et les acteurs du marché aux enjeux du développement durable dans l'architecture et l'urbanisme et favoriser le débat sur ces enjeux

“ *C'est indispensable!  
Primordial!  
Si les architectes  
ne montrent pas la voie  
à suivre qui le fera?* ”

- 1 Information publique de la part des villes sur leurs exigences et leurs pratiques en matière de développement durable dans l'architecture et l'urbanisme (publicité et débats autour des PADD)
- 2 Tenue " d'assemblées locales " de propositions et de discussions autour des attentes de développement durable lorsqu'un projet dépasse une certaine dimension, avec la contribution des architectes concernés
- 3 Opportunité pour les architectes d'explicitier les choix et d'en discuter avec les populations concernées dans le cadre de projets publics
- 4 Faire de l'avis du public un critère d'appréciation des projets.

## 9 Partage de la connaissance des bénéfices environnementaux

Clarifier et simplifier la connaissance des qualités environnementales des matériaux et des techniques

- 1 Simplifier et harmoniser les signes de qualité en matière d'eco-efficience
- 2 Mieux assurer l'indépendance et l'évaluation des offres en matière environnementale en introduisant l'avis des usagers et des prescripteurs
- 3 Éviter l'excès de normalisation en favorisant plutôt l'information objective sur les qualités environnementales.

*Améliorer les coûts de gestion du bâtiment et limiter les coûts de construction dans l'investissement. ”*

*Solutions énergétiques, composition et traçabilité des matériaux (bilan énergétique de production, y compris transport), traitement des déchets (de construction), retraitement des effluents (eaux). ”*

## 10 Mise au point d'ouvrages témoins et exemplaires

Favoriser l'expérimentation en développant des ouvrages témoins et exemplaires qui peuvent faire avancer l'architecture durable

- 1 Concevoir des programmes avec des acteurs publics et privés pouvant avoir une valeur d'expérience et d'exemple
- 2 Associer des " groupes d'architectes " très variés à ces actions
- 3 Inciter les élus à associer les architectes en "conseils" de leurs projets nouveaux dans le sens du développement durable.

*Surtout, ne pas créer de nouvelles lois trop rigides, mais développer une conscience auprès des maîtrises d'ouvrage. Chaque bâtiment ou projet urbain doit apporter une réponse différente aux critères liés au développement durable et ne peut être cadré dans une loi. ”*

# Des propositions à l'action

“ARCHITECTES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE”, LE FORUM DES ARCHITECTES  
ENGAGÉS EN FAVEUR DE LA CONSTRUCTION DURABLE EN FRANCE POUR:

- Permettre l'avancement des objectifs de durabilité dans l'urbanisme et l'architecture
- Favoriser les relations entre la profession des architectes et les acteurs publics qui sont soucieux d'un développement plus durable
- Encourager les initiatives et les expériences avec les maîtres d'ouvrage,
- Aider les architectes à se former et s'informer sur la pratique du développement durable dans l'exercice de leur métier

L'Ordre des architectes met en place ce forum "architectes et développement durable" avec pour principal objectif de proposer à moyen terme un guide technique et méthodologique à l'ensemble de la profession. Ce guide sera le support de pratiques que les architectes pourront revendiquer, en appui de formations et d'engagements précis qui seront définis.

Le forum, piloté par le Conseil national, est avant tout la réunion des architectes concernés par le développement durable, qui veulent faire progresser les pratiques en ce sens et échanger leurs expériences dans ce domaine ; ils s'inscrivent pour cela sur le site internet dédié qui les associe de façon continue à toutes les initiatives collectives et leur permet d'y apporter leur avis et leur contribution.

Le forum “architectes et développement durable” fonctionnera selon les modalités suivantes :

- ▶ **Pilotage de la réalisation du guide technique de l’architecture durable** dont la conception sera confiée à un panel d’experts et validée au fur et à mesure avec les architectes les plus engagés
- ▶ **Information continue et constitution d’un centre de ressources**, d’échanges d’expériences ; panel actif donnant son avis et ses réactions sur l’avancement de l’architecture durable
- ▶ **Réunion régulière d’un groupe de travail** qui fait le point sur les discussions publiques en matière de normalisation et réglementation pouvant concerner l’architecture durable, ainsi que sur les contenus des formations qui se mettront en place. Il pourra aussi lancer et suivre des études techniques qui s’avèreraient nécessaires, en association avec des partenaires, sur des thèmes de fond comme l’analyse du coût global et les certificats d’économie d’énergie...
- ▶ Apport des expériences et des contributions à la constitution d’enseignements en vue de favoriser des **formations d’architectes sur le développement durable**
- ▶ Réalisation annuelle d’un **rapport d’évaluation** présentant les expériences réussies, le bilan de la situation en France ainsi que les enjeux en cours et les résultats accomplis. Ce rapport reprendra les recommandations de l’Ordre pour faire avancer en continu les propositions de la profession
- ▶ Animation d’une **journée annuelle ouverte** des architectes européens engagés dans la construction durable, pour débattre des orientations et de l’avancement du sujet avec l’ensemble des partenaires concernés, issus du monde économique et industriel, de la communauté institutionnelle et de la société civile. Cette journée sera organisée autour de “communications” proposées et sollicitées. Elle débouchera sur des propositions nouvelles de travail et mesurera la position de la construction en France au regard de ce qui se fait en Europe.

Le forum “architectes et développement durable” propose aux acteurs privés et publics, aux associations et aux collectivités qui veulent encourager son objet, un **partenariat** qui fonctionnera sur les bases suivantes :

- ▶ lien sur le site internet pour échanger les informations
- ▶ co-élaboration de travaux et d’opérations en commun
- ▶ participation et soutien à des actions communes comme la “journée annuelle”, l’édition d’études et de documents techniques.

“Architectes et développement durable” est aujourd’hui une ambition de la profession et une ligne directrice pour l’avenir. Ce doit être une attitude partagée par tous les acteurs de la chaîne de la construction. Elle deviendra demain un label différenciant pour marquer les projets qui intégreront le plus les critères fondamentaux de la durabilité, en amont dans leur conception, dès le cahier des charges, dans leur réalisation et leur utilisation, pour le plus grand avantage des habitants et des citoyens qui veulent vivre désormais dans un monde durable.

# Conclusion de Patrice Genet

Président de la commission  
“architecture et développement durable”  
de l’Ordre des architectes

**L’architecture durable ne se réduit pas à une norme. C’est une attitude sociale qui doit se traduire en démarche économique et citoyenne.**

L’Ordre des architectes appelle les acteurs intéressés par la construction et l’urbanisme durables à collaborer pour promouvoir des progrès et étudier des avancées collectives. Les architectes sont disponibles à cet effet.

Pendant six mois, nous avons écouté, observé, réfléchi à ce qui se disait et ce qui se faisait aujourd’hui en France en matière d’architecture, de construction, d’urbanisme et de lien avec le développement durable.

Les initiatives sont intéressantes mais dispersées. Les préoccupations sont fortes mais hétérogènes. Il y a visiblement beaucoup à échanger et à se dire sur le sujet et le moment est venu de regrouper les réflexions et de faire converger les efforts. Il serait paradoxal qu’au détour d’une démarche qui est par définition la quête d’un consensus, les régulateurs, les opérateurs et les acteurs ne cherchent pas à travailler plus ensemble. L’architecture durable ne s’imposera pas au détour d’une norme, fut-elle ambitieuse

et précise. Elle ne résultera pas d’un processus para-réglementaire. Elle ne fonctionnera pas sur des bases étroites.

Il est clair que la durabilité remet en question bien des choses fondamentales en matière d’architecture et d’urbanisme : la logique de normalisation à outrance d’abord qui substitue des mécanismes à des jugements équilibrés et circonstanciés, mais aussi les calculs économiques qui négligent les coûts de fonctionnement globaux en investissant au moindre prix et surtout l’absence de lien entre les politiques d’urbanisme et de fiscalité et l’encouragement à la réalisation d’ouvrages insérés dans une vision d’ensemble. La durabilité affectera notablement les choix de matériaux et les techniques de construction qu’il faut rendre plus économes en énergie et plus conformes à une gestion des déchets maîtrisée, du chantier au démantèlement. Mais c’est principalement la vision dans le temps d’un ouvrage qui se trouvera impactée car si on n’a jamais bien construit dans l’éphémère, il faudra apprendre à faire dans le respect des choix et des intérêts des générations futures, de plus en plus proches de nous, certes, mais pas vraiment écoutées et consultées, d’évidence. La représentation des intérêts des générations

futures est du reste l'une des problématiques les plus complexes du développement durable. S'agissant de l'habitat, elle est centrale.

Ces enjeux concrets redonnent trois perspectives au métier d'architecte.

- ▶ Il devient le conseil privilégié, de par son indépendance, en termes d'analyse de la durabilité d'un projet, soit au stade de la conception, soit au stade de sa réalisation. Un nouveau champ d'intervention s'ouvre pour la profession : analyser, définir et poser les règles d'une prise en compte optimale des paramètres de la durabilité dans un projet. Ce peut être un diagnostic en amont. Ce peut être une adaptation de la commande.
- ▶ Il devient un animateur nécessaire du débat qui doit accompagner la définition de l'ouvrage ou celle des règles d'urbanisme. Les PADD sont l'occasion pour les architectes de faire valoir leur capacité d'écoute, leur qualité pédagogique et leur attention sociale, afin d'aider les maîtres d'ouvrage et notamment les collectivités et leurs élus à tenir compte d'une perspective spatiale et temporelle, mais aussi humaine et technique, dignes d'une

architecture moderne dans une société démocratique. C'est la dimension sociétale du métier qui doit s'affirmer ainsi.

- ▶ Enfin, l'architecte devient un homme de l'art plus innovateur et plus créateur, en affirmant l'importance de l'habitabilité d'un ouvrage, de son insertion dans son cadre élargi et de son impact social, par delà des contraintes économiques à court terme qui ont pris le pas dans l'architecture de ces dernières décennies. Il est un des seuls acteurs à pouvoir faire acte de synthèse dans ses propositions, dans un univers devenu particulièrement contraignant et conflictuel.

**Notre souhait est de favoriser ce nouveau positionnement "sociétal" de l'architecte, par l'intégration de son expertise et de son jugement en matière de construction durable dans le processus de décision qui décide de l'avenir de nos villes et de nos modes de vie.**

Nous savons qu'il y a pour cela beaucoup de choses encore à préciser, à définir ensemble et à expérimenter, au fil des années. Nos confrères européens nous sont apparus plus audacieux dans cette ambition, peut être parce que mieux

reconnus et plus écoutés. Paradoxalement, l'architecture française peut être reconnue ici et là dans le monde mais elle est chez elle volontairement étriquée quand elle n'est pas marginalisée dans des démarches de promotion et de construction qui sacrifient le beau à l'urgence et le durable au nécessaire. Il nous semble que le concept large unifiant les dimensions économiques, sociales, culturelles et environnementales ouvre une opportunité exceptionnelle d'échapper aux options unilatérales qui sacrifient par commodité une dimension vis-à-vis d'une autre. Et qui peut mieux le rappeler et s'en soucier que l'architecte dont le métier est d'entendre ce que veut l'habitant, de comprendre le besoin du maître d'ouvrage et de situer les potentialités d'un espace donné ?

**En faisant de l'architecture durable une occasion de rencontre nationale** entre tous les acteurs de la construction, l'Ordre a conscience de la responsabilité qu'il prend. Il se projette dans une société où la qualité de l'habitat devient primordiale. Il fait de l'urbanisme l'acte de débat collectif par excellence. A nous donc d'apporter solutions, méthodes et résultats pour que les

constructions dont nous avons la charge soient demain des ouvrages dignes de l'attente sociale et économique des habitants de ce pays et de leurs enfants qui en hériteront, pour les conserver ou les détruire, si nous leur avons donné la possibilité de se choisir le lieu de vie qui leur convient.

**Puissent ces propositions servir à engager cette discussion** de façon large et de bonne foi avec tous nos partenaires. Puissent-elles générer des solutions fortes et vraiment durables ! Puissent-elles surtout nous libérer du "tout réglementaire" dans lequel on s'est enfermé et emprisonné pour s'accorder à définir entre tous les acteurs de la ville, un esprit et des modes de décision respectueux d'une vision "durable" du vivre ensemble.

Le sens de la deuxième étape de notre projet est de favoriser ce consensus français en faveur d'une architecture durable dont nous avons tant besoin, si on écoute ce qu'attendent nos concitoyens qui seront au final les vrais juges de ce que nous leur léguerons. Il y a beaucoup de pistes concrètes possibles. La vie de demain est bien notre affaire.

# Annexes

Personnes rencontrées ayant fait part de leurs réflexions et de leurs expériences  
à la commission “**architecture et développement durable**” :

**Patrice Guyot**, Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

**Marc Lainé**, Secrétaire Général, Fédération de l'Industrie du Béton (FIB)

**Caroline Lestournelle**, Ingénieur, Fédération Française des Tuiles et Briques (FFTB)

**Isabelle Dorgeret**, Ingénieur, Fédération Française des Tuiles et Briques (FFTB)

**Sabine Boury**, Direction des Affaires Techniques, Fédération Française du Bâtiment (FFB)

**Alain Birault**, Directeur Développement Marchés, Lafarge

**Léopold Lombard**, Directeur des Relations avec les Architectes, Lafarge

**Eric Jean-Baptiste**, Direction de l'Urbanisme, Mairie de Paris

**Pascal Douard**, Haut Fonctionnaire Développement Durable, Ministère de l'Équipement

**André Ladousse**, Haut Fonctionnaire Développement Durable, Ministère de la Culture

**Régis Meyer**, Spécialiste Bâtiment, Mission Interministérielle de l'Effet de Serre

**Agnès Charbonnel**, Responsable des relations institutionnelles Développement Durable, Saint-Gobain

**Olivier Lluansi**, Directeur Environnement Hygiène et Sécurité, Saint-Gobain

**Françoise-Hélène Jourda**, Architecte

**Livia Tirone**, Architecte

**Maria-Antonietta Sbordone**, Architecte

**Philippe Madec**, Architecte

**Dominique Gauzin-Müller**, Architecte

## Membres de la commission “architecture et développement durable” de l’Ordre des architectes

**Patrice Genet**, Président de la commission, Vice-président du CNOA

**Laurence Croslard**, Vice-présidente du CNOA

**Philippe Castans**, Secrétaire du CNOA

**Albert Dubler**, Conseiller national

**Dominique Gendre**, Conseiller national

**Jacques Canal**, Conseiller national

**Philippe Barbeyer**, Conseiller national

**Isabelle Moreau**

**Christian Tardivon**

ecodurable®, société de conseil en management du développement durable  
assure l’animation et le pilotage méthodologique des travaux.  
Elle est représentée par Patrick d’Humières, directeur et Julien Rivals, consultant.

Rédaction: ecodurable® - Coordination: Chantal Fouquet - Maquette: Balthazar Editing - Impression: Blanchard Printing

*Dépôt légal: juin 2004*



9 rue Borromée - 75015 Paris  
Tel 01 56 58 67 00  
[www.architectes.org](http://www.architectes.org)



9 rue de Villersexel - 75007 Paris  
Tel 01 45 48 21 11  
[www.ecodurable.com](http://www.ecodurable.com)